



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
22 janvier 2007  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 19 janvier 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire part, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour le mois de janvier 2007, des préoccupations du Mouvement dues au fait que le Conseil de sécurité ne cesse d'empiéter sur les attributions et prérogatives de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes, en abordant des questions qui, traditionnellement, relèvent de leur compétence.

Malheureusement, en dépit des diverses lettres adressées en temps voulu au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mouvement des pays non alignés, transmettant les positions de principe du Mouvement sur cette très importante question, deux membres permanents du Conseil ont décidé de mettre aux voix, le vendredi 12 janvier 2007, un projet de résolution sur la situation au Myanmar, qui n'a finalement pas été adopté.

Le Mouvement des pays non alignés fait valoir que, certes, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont assigné au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à l'alinéa 1) de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, mais que le Conseil agit en leur nom en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité.

Le Mouvement souligne que les États Membres de l'ONU doivent respecter pleinement les attributions et les prérogatives de chacun des organes principaux, et maintenir l'équilibre entre ces organes, eu égard aux attributions et prérogatives que la Charte leur confère. À cet égard, le Mouvement met une fois de plus en garde contre les dérives de l'empiètement par le Conseil sur des domaines qui, manifestement, relèvent des attributions et prérogatives d'autres organes principaux de l'ONU et de leurs organes subsidiaires.

Cela étant, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toute décision du Conseil de sécurité d'engager des discussions formelles ou informelles sur la situation d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies sur une question, comme les droits de l'homme, qui ne constitue pas une menace à la paix et à la sécurité internationales, est contraire à l'Article 24 de la Charte.



Dans cette optique, le Mouvement engage une fois de plus le Conseil de sécurité à défendre la primauté de la Charte et à en promouvoir le respect, dans l'exercice de ses fonctions et de ses prérogatives.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de Cuba,  
Président du Bureau de coordination  
du Mouvement des pays non alignés  
(*Signé*) Rodrigo **Malmierca Díaz**

---